

**PROJET FERA
ZONE DE SKI NAUTIQUE A PORT-CHOISEUL**

**PROJET FERA
ZONE DE SKI NAUTIQUE A PORT-CHOISEUL**

Table des matières :

1. Présentation du projet FERA	2
2. Résumé de la situation	3
3. Projet officiellement soutenu par (état au 4 avril 2022) :	3
4. Prises de position lors de la dépose initiale du projet en 2015	4
5. Autres intervenants consultés	5
6. Historique du projet	5

Plans et annexes :

Plan 1 : plan général d'implantation
Plan 2 : plan du ponton
Plan 3 : coupe du ponton
Plan 4 : plan et coupe du montage du slalom (2 ancrés)
Plan 5 : plan général : zone OROEM / courbes batymétriques

Annexe 1 : soutien de la Ville de Versoix
Annexe 2 : soutien du comité central du Club Nautique de Versoix (CNV)
Annexe 3 : soutien de l'Association Genevoise de Ski nautique et Wakeboard (AGSNW)
Annexe 4 : soutien de la Fédération Suisse de Ski nautique et Wake (FSSW)
Annexe 5 : annonce de la capitainerie le 27.02.2020 à la commission des ports
Annexe 6 : extrait du règlement navigation Léman sur les chenaux de ski nautique
Annexe 7 : projet de règlement d'utilisation du plan d'eau Capitainerie/AGSNW/CNVski

Document mis à jour le 4 avril 2022

PROJET FERA ZONE DE SKI NAUTIQUE A PORT-CHOISEUL

1. Présentation du projet FERA

La Section Ski nautique du CNV, fondée en 1984, est depuis une dizaine d'année le meilleur club de ski nautique en suisse. Il déteint le label de Centre de Performance Régional de la fédération nationale.

Non seulement en terme de résultats en compétition que de développement des juniors, compétiteurs ou non. Le rapport complet 2021/2022 de la Section Ski du CNV est joint à ce document.

Nous sommes le seul club en Suisse de ce niveau qui ne dispose par d'infrastructure (ponton et slalom) à ce jour en Suisse (2 installations à Genève, 1 à Lausanne, 1 à Montreux, 1 à Neuchâtel et 1 à la Vallée de Joux)

Le projet Fera est avant tout une question de visibilité et de performance pour les jeunes de la région. En effet, sans cela, nos skieurs sont obligés de s'entraîner en permanence sur notre plan d'eau en France (Bourg-en-Bresse) et le lien entre les pratiquant débutant et les compétiteurs est difficile voir impossible.

En collaboration avec l'Association Genevoise de Ski nautique et Wake (AGSNW), nous tentons d'aider la capitainerie cantonale dans l'avancement de ce projet.

Le Projet Fera est une infrastructure sportive qui sera à disposition des clubs membres de l'AGSNW, entretenue par la Section Ski du CNV, financée par la capitainerie (ponton et balisage) et la Section Ski du CNV (slalom). Il a été convenu avec la capitainerie que l'entretien des bouées de balisage sera à la charge de la Section Ski du CNV.

Il convient de préciser ici quelques points qui ont été les principaux sujets de discussions depuis le début du projet FERA en 2016 :

1. Le plan d'eau n'est pas une « barrière infranchissable » :

La traversée du plan d'eau balisé est autorisée lorsqu'il n'y a pas de pratique du ski comme mentionné clairement dans le règlement de la navigation du le Léman :

Art. 70, al.3 : « Il est interdit de naviguer et de se baigner dans les chenaux réservés au ski nautique (...) durant la pratique de ces sports. ».

2. Le choix de cet emplacement n'est pas nouveau :

La Section Ski du CNV skie depuis 1984 dans cette zone mais à 300 mètres du bord. L'installation du plan d'eau réorienterai simplement l'axe de navigation. Il n'y a pas d'augmentation significative de nuisances sonore par rapport à la situation actuelle (mesures effectuées depuis l'extrémité de la place côté Lausanne).

3. Utilisation des rampes de mise à l'eau existantes :

Il n'y a pas d'impact sur l'utilisation des deux rampes de mise à l'eau de part et d'autre de la digue extérieur existante.

4. Extension potentielle de la plage :

Le projet FERA n'entre pas en conflit avec une éventuelle extension de la plage de Port-Choiseul. L'axe du plan d'eau s'éloignant de la rive jusqu'à une distance de plus de 300m à son extrémité.

PROJET FERA ZONE DE SKI NAUTIQUE A PORT-CHOISEUL

2. Résumé de la situation

La Section Ski nautique du Club Nautique de Versoix (CNV) dépose en décembre 2014 un projet « FERA » de zone de ski nautique à Port-Choiseul.

- Un chenal balisé de 500m. de long par 52m. de large délimité par des bouées tous le 45m.
- Un slalom « entre deux eaux » d'une longueur de 369m. fixé par deux ancrs à vis et ne touchant pas le fond du lac.
- Un ponton de départ en « dur » installé près des rampes de mises à l'eau extérieures de la digue nord de Port-Choiseul.

La demande d'autorisation de construire est refusée à cause de la CMNS et des préavis « changeants » de la Ville de Versoix.

En avril 2016, la capitainerie propose de reprendre et déposer le projet en son nom et officialise cette position le 27 février 2020 à la commission des Ports (annexe 1) en se positionnant pour une dépose du projet en 2021 et construction en 2022.

La Fédération Suisse de Ski nautique (FSSW), l'Association Genevoise de Ski nautique et Wakeboard (AGSNW) et le Club Nautique de Versoix (CNV) supportent ce projet pour qu'il soit effectivement mis en oeuvre en 2021 comme annoncé.

En mai 2022, la Ville de Versoix se prononce officiellement en faveur du projet.

La nécessité d'un tel projet va dans le sens de la décentralisation des activités de ski nautique (plus loin de la rade) et correspond à une demande réelle en terme de développement de l'activité dans la région de Versoix. L'AGSNW et la Section du CNV ont les compétences et les besoins pour qu'une telle infrastructure puisse être utilisée en harmonie avec tous les clubs genevois comme cela se fait actuellement à Genève-Plage et à la Perle du Lac.

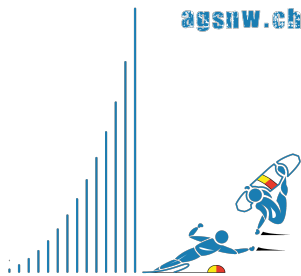
La Police de la navigation s'est positionnée en faveur du projet au niveau de la sécurité d'utilisation de la zone.

L'Assemblée Générale de la Section ski du CNV du 21 mars 2022 a une fois encore insisté auprès du comité pour continuer les démarches de ce projet.

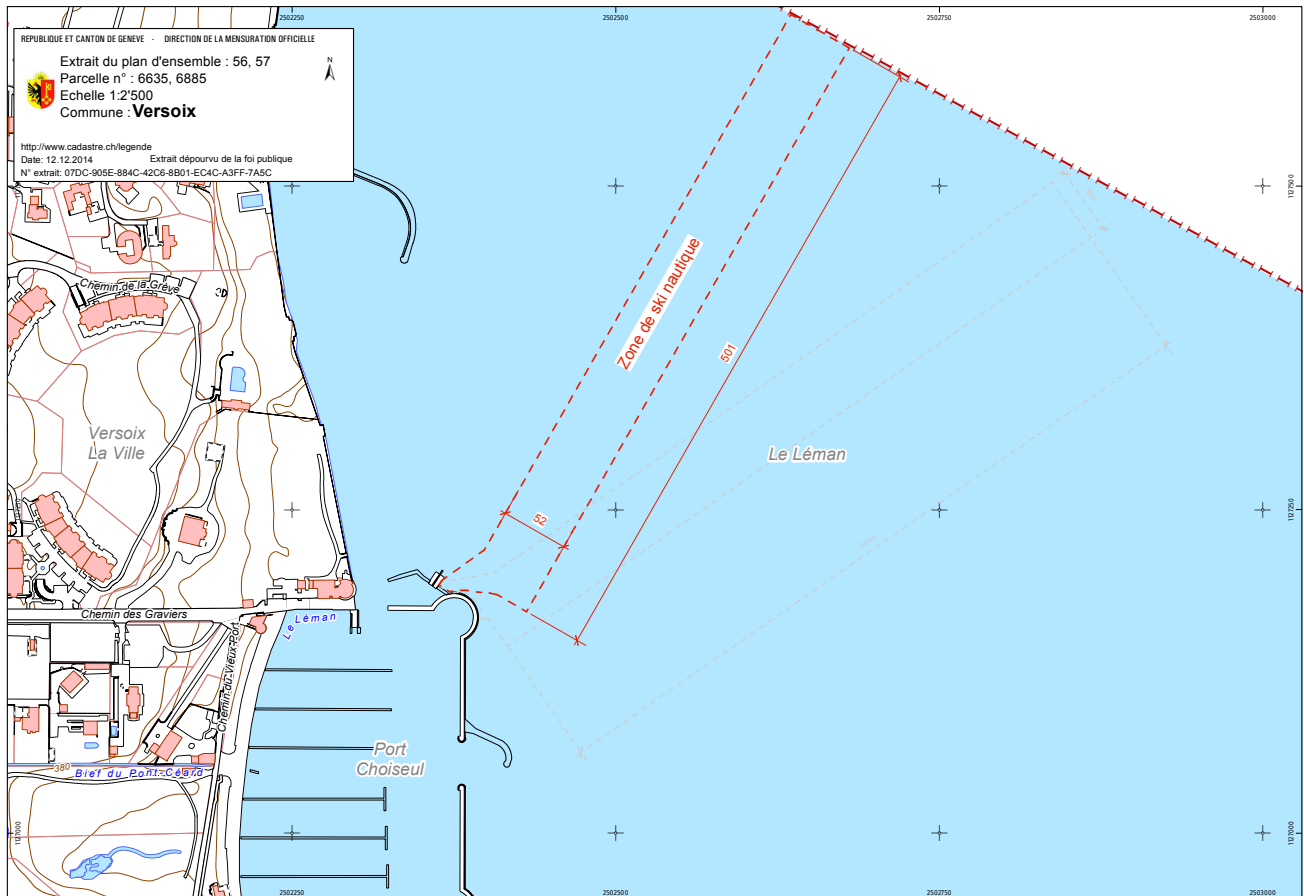
3. Projet officiellement soutenu par (état au 4 avril 2022) :

En date du 4 avril 2022, l'état des soutiens au projet se présente comme suit :

- **La Capitainerie cantonale**
- **La Ville de Versoix**
- **Le Club Nautique de Versoix**
- **L'Association Genevoise de Ski nautique et Wakeboard**
- **La Fédération Suisse de Ski nautique et Wake**



PROJET FERA ZONE DE SKI NAUTIQUE A PORT-CHOISEUL



4. Prises de position lors de la dépose initiale du projet en 2015

- **Ville de Versoix** émet un préavis positif.
- **Police du Lac** a été consultée à deux reprises (01.12.2014 et 10.03.2015) et elle n'a aucune objection à ce projet, ni du point de vue de la sécurité par rapport à la plage.
- **Capitainerie cantonale** a été consultée et elle soutient le projet initial. Un règlement d'utilisation sera mis en place en accord avec la Police de la Navigation et la Capitainerie.
- **DGEau** : favorable sous réserve de l'utilisation d'ancre à vis pour le balisage et les installations
- **DETA (DGNP)** Favorable sous condition : Obtention : Art. 8 et Autorisation domaine publique.
- **DGNP** : favorable : signalisation à définir pour l'utilisation du plan d'eau (RNav Léman Art. 70. al.3)
- **Art. 8 Pêche** : Autorisation art. 8 loi féd. sur la pêche obtenue
- **CGN** : favorable après test / pose d'une bouée en mai 2015 pour test sur parcours CGN.
- **PDCR** (Direction de la planification directrice cantonale et régionale) - pas concernée
- **CMSN** : défavorable.

PROJET FERA ZONE DE SKI NAUTIQUE A PORT-CHOISEUL

5. Autres intervenants consultés

- **Co-propriété « Port-Léman »** : demande d'information, réunion le 01.04.2015. Pas de problème si on peut traverser le plan d'eau pendant les périodes de « non-utilisation du plan d'eau » ce qui est le cas selon le règlement de la navigation du le Léman : Art. 70, al.3 : « Il est interdit de naviguer et de se baigner dans les chenaux réservés au ski nautique (...) **durant la pratique de ces sports.** »
Une nouvelle réunion sera prochainement agendée avec les nouveaux dirigeants de cette co-propriété (mai-juin 2022).

6. Historique du projet

- 04.05.2022 :** **SOUTIEN : Le conseil administratif de la Ville de Versoix se prononce officiellement favorablement au projet FERA**
- 20.01.2022 : Echanges capitainerie/Section Ski CNV pour l'avancement du projet. En attente d'une position officielle de la Ville de Versoix.
- 28.06.2021 : Présentation à la Ville de Versoix (Mme Ehnas - sports - et M. Lambert - urbanisme). Réception positive au projet.
- 24.06.2021 :** **Présentation à la Commission des Ports du 24 juin. La commission se positionne en faveur du projet.**
- 14.05.2021 :** **SOUTIEN : La Fédération Suisse de Ski nautique soutient le projet.**
- 11.05.2021 :** **SOUTIEN : L'AGSNW* rappelle dans un courrier à la capitainerie le soutien et la nécessité du projet FERA (Association Genevoise de Ski nautique et Wakeboard)**
- 10.05.2021 :** **SOUTIEN : Le comité central du Club Nautique de Versoix soutient officiellement le projet FERA lors de sa séance du 10.05.2021**
- 17.02.2021 : Séance pour le le Centre Nautique de Genève plage, mention de Fera en « off » pour l'avancement du projet, FredD contactera M. Buchet et M. Beetschen après les vacances de Pâques.
- 10.12.2020 : Le rapport de la présidente de la commission des Ports, Giovanna FANNI, transmis au magistrat (M. Hodgers) fait état de la relance du projet en 2021.
- 27.02.2020 :** **Commission des Ports : Alexandre Wisard souligne le support à ce projet et confirme la volonté de la capitainerie de déposer la demande d'autorisation en 2021 pour construction en 2022.**
- 29.05.2019 : Capitainerie / AGSNW / CNV pour préciser les détails du ponton de départ.
- Août 2018 : Capitainerie / AGSNW / CNV Réunion avec la capitainerie pour reprendre le dossier.
- Courant 2017 : Projet en attente : La capitainerie a d'autres projets plus important (plage des Eaux-Vives entre autres) et n'a pas les ressource en personnel pour s'attaquer à ce dossier.
- Avril 2016 : Proposition de la capitainerie de reprendre le projet et de le re-déposer en son nom (Alexandre Wisard)

PROJET FERA ZONE DE SKI NAUTIQUE A PORT-CHOISEUL

- 06.04.2016 : Refus de l'autorisation à cause de la position de la CMNS.
Tous les autres acteurs étaient favorables.
- 19.02.2016 : **Commune de Versoix** : favorable
- 15.02.2016 : **Art. 8 Pêche** : Autorisation art. 8 loi féd. sur la pêche
- 17.11.2015 : **CGN** : Favorable
- 17.11.2015 : **DETA** (DGNP) Favorable sous condition : Obtention : Art. 8 et Autor domaine publique.
- 17.11.2015 : **CMSN** : défavorable.
- 05.11.2015 : Réponse à la CMNS avec argumentation.
- 05.10.2015 : **DGNP** : Demande de modification de l'angle du chenal :
- modification de l'angle du plan d'eau pour selon la demande de la Comm. Pêche.
(maximum 3-4 mètres de profondeur à l'extrémité)
 - le système de fixation du slalom : deux ancres à vis
 - la profondeur de l'installation du slalom
 - les périodes d'utilisation (1er mars - 31 octobre)
 - les horaires d'utilisation : selon la LNav
 - **signalisation du plan d'eau lors de son utilisation**
- 19.12.2014 : **La Section Ski du CNV et Andigliss** : demande de DD 107554/1 pour le projet initial